



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 171 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Décision N °2013295-0001 - Délégation de signature en matière d'achats et de marchés publics - Mise à jour du 22 octobre 2013	1
Décision N °2013295-0002 - Délégation de signature en matières spécifiques - Mise à jour du 22 octobre 2013	6

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013244-0021 - Arrêté portant délégation de signature à Joëlle SIBADE, Guillaume BAUDOIN, William MARTHELY, Benoît DERVOGNE, Martine NIQUE, Thierry BRIOLAY, Hugues MORIN, Franck RIGAUD, Stephan MAGLIOCCO, Michel DUSSOCHAUD, Marc BEN SISSOU, Brigitte MOREUX, Olivier GRADWOHL, Julien PINEAU, Carole RIGAGNEAU, Patrick BATRIN, Laurence BERNARD, Pierre COTHENET, Marie- Christine DUCREZ, Ghislain PERENA, Alain PHILIPPE, Cécile ROBIN, Anita RODRIGUEZ, Sylvie QUILFEN, Clarisse SILO, Catherine BRULE, Franck PALACIO	11
Arrêté N °2013244-0022 - Arrêté portant délégation de signature à Chantal NICOLAS, Annie PEYRIOT, Fabrice GAUTIER, Béatrice TOMASSINI, Nicolas DAGOLDI, Françoise CATODEAU, Jeanne LANDRY- ARTAUD, Valérie LAGARDE, Laurent KULIK, Yann CAMARET, Barbara DUCHNIK, Hanane LANSADE, Stéphane LAUR, Sonia OURARI, Josette PICARD, Frédéric PONCHUT, Jean- Luc SANHES, Abdel SEBBACHE, Franck PALACIO, Catherine BRULE	15
Arrêté N °2013244-0023 - Arrêté portant délégation de signature à Catherine GIULIANI, Joëlle RAMIR, Isabelle LE PREVOST, Jean- Marie LUTZ, Bénédicte TAVITIAN, Annie DE LA BROUSSE, Jean- François GIRARD, Denis RAMETTE, Arnaud FAURE, Didier LAURENT, Claudine VERNET, Annie GERARD, Patricia NOVEL, Thierry BORDES, Patrick DETRE, Olivier GAUNET, Stella LEZIN, Christine CANTAU, Sébastien DEVAUX, Eve LACAUSSE, Claudine LONGUEVILLE, Franck DETRE, Elisabeth DUTON, Henri LAOU, Catherine NICOLAS, Patrick AMOD- MOULANT, Raphaël BESSO	19
Arrêté N °2013244-0023 - Arrêté portant délégation de signature à Catherine GIULIANI, Joëlle RAMIR, Isabelle LE PREVOST, Jean- Marie LUTZ, Bénédicte TAVITIAN, Annie DE LA BROUSSE, Jean- François GIRARD, Denis RAMETTE, Arnaud FAURE, Didier LAURENT, Claudine VERNET, Annie GERARD, Patricia NOVEL, Thierry BORDES, Patrick DETRE, Olivier GAUNET, Stella LEZIN, Christine CANTAU, Sébastien DEVAUX, Eve LACAUSSE, Claudine LONGUEVILLE, Franck DETRE, Elisabeth DUTON, Henri LAOU, Catherine NICOLAS, Patrick AMOD- MOULANT, Raphaël BESSO	23
Arrêté N °2013244-0025 - Arrêté portant délégation de signature à Irène SECK, Jean- Michel KREBS, Fabrice UBEDA- GUILLAUME, Harry SUEZ- PANAMA, Francine OURA, SITTHISO, Marie BOSQUELLE, Noi HEUNTHEP, Arouny LESCURE, Ratdavone MONGKHOL, Alain TAVELET, Jocelyne DELALAIN, Michel IRZENSKI, Patrice LEVEQUE, Philippe	

SAINTÉ- ROSE, Micheline TAVELET, Alain FRANCOIS- HAUGRIN, Bruno LABBE, Martine MELLOTTEE, Jean- Jacques SCOTTO Arrêté N °2013244-0026 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Yves BOUCHER, Marie- Neige JUTEAU, Patrick MARTINEZ, Jérôme ALLA, Clara BRIU, Julien CAILLENS, Patrice COUDERC, Patrick DEHENNIN, Joël GADRAT, Danièle GILLOT, Paul LESCURE, Jean- Charles LONGUEMARE, Sandra MONTAGNE, Jacqueline PHILIPPE; Nama ROUABAH, Vuddhi UNG, Laurette YALA	27
	30

<p>Arrêté N °2013244-0027 - Arrêté portant délégation de signature à Kanyi AMOUZOGAH, Valérie BARRE, Maurice MOYAL, Myriam AUGUSTE, Nadia DUNAJEWSKI, François LE BLAYE, Valérie SABLETTES, Frédérique BARBIER, Noëlle ERGELIN, Jean- Clément NGOUAMA, François CHAUVIERE, David LAGARDE, Céline ROUBEAU</p>	33
<p>Arrêté N °2013244-0028 - Arrêté portant délégation de signature à Daniel DUENAS, Rosine FLEURIET- ROUZEAU, Jean Luc GONZALEZ, Gilbert KALMA, Line NICOLAS, Sylvie NOGUELLOU, Pascal Louis BARGAIN</p>	35
<p>Arrêté N °2013244-0029 - Arrêté portant délégation de signature à Pascale DESCHEMAEKER, Cécile ASTARICK, Adeline LANNEAU, Yannick AMOUROUX, Jean- Luc CASTELLS, Patricia DELAROCQUE, Olivier DESPLANCHES, Mireille MAILLY, Bruno SEJOURNE, Sylvia SUISSA, Impéria THEODORE, Myrette VIRGAL</p>	38
<p>Arrêté N °2013244-0030 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Yves MADELMON, Corinne CAURETTE- PHILIPPON, Brigitte SCARBONCHI, Grégory CARPENTIER, Lauriane CASSARD, Philippe CATHALA, Catherine CYRILLE, Daniel DELLIS, Gaëlle LE NOUEN, Nathalie DURAC, Florent DUYTSCHAEVER, Marie- Claire EVAN, Bernadette HALLUIN, Nathalie KUZMA, Stéphane MANGIONE, Ludovic MARCOS, Céline MAZAUD, Michèle ROLFO, Ghislain SOLER, Catherine BALESTIE, Benoît BROSSARD, Viviane FELZINGER, Martine MARTIN, Virginie MASSOLO, Donus TUFAN</p>	41
<p>Arrêté N °2013244-0031 - Arrêté portant délégation de signature à Inès CAPIAN, Françoise LAURENS, Chantal TIRABASSI, Aurore COLONNIERS, Frédéric SAUGEY, Sébastien LE NY, Marc SEBBANE, Sylvain MAINGAUD, Myriam ANELKA, Catherine DOUCET, Emmanuelle GOSSART, Dalila BOUZEBRA, Laura DESSEIN, Corine GALEOTTI, Grégory PITOIZET, Maryse GEA, Marc BRUYERE, Irène MOULOUNGUI, Mélanie DELAMARCHE, Philippe RAHARIJESY, Sonia TELLATI, Sandrine STARCK, Jean- Luc MARTIN, Olivier CAPDEGELLE, Josiane CHAABAN, Nadia LEDUC, Serge LE NORMAND, P</p>	47
<p>Arrêté N °2013245-0021 - Arrêté portant délégation de signature à Véronique WETZEL, Stéphane BATAILLON, Thérèse AVOCAT, Patricia BARANES, Didier BERNARD, Valérie BISSON, Cyril CARRE, Sébastien DAUBARD, Albert GILLES, Martine MENARD, Matthieu NANTILLET, Maria SANCHEZ, Corinne TALAGRAND, Lionel BASTIAT, Sylvianne DRACIUS, Edouard DUBOIS, Clémence PUCINO, Philippe SABINOTTO</p>	52



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2013295-0001

signé par
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

le 22 Octobre 2013

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature en matière d'achats et
de marchés publics - Mise à jour du 22 octobre
2013

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le code de marchés publics ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

Décide

ARTICLE 1

De donner délégation de signature à Mme Michèle HABY-ARLEN, Directeur de la stratégie, plan et gestion des risques, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

ARTICLE 2

De donner délégation de signature à M. Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme. Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3

De donner délégation de signature à M. Bernard RAMANANTSOA, Directeur général d'HEC Paris, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier MOREAU, Secrétaire général d'HEC Paris, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 4

De donner délégation de signature à M. Yves REDONDO, Directeur des achats, à effet de signer tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 90.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHEVRET, Directeur adjoint des achats, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5

De donner délégation de signature à M. Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT et tous les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 90.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6

De donner délégation de signature à Mme Evelyne RIGODANZO, Directeur juridique, à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 15.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claude COILLARD-CHABIR, Responsable du service contentieux privé, appui juridique aux chambres de commerce et d'industrie départementales, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 7

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT ;
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT ;


NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Chambres de commerce et d'industrie départementales			
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD
Directions rattachées à la direction générale			
Jean DESTribats	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué
Directions générales adjointes et directions rattachées			
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines		
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général de la DGA-ERF Directeur adjoint du DGA-ERF
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Rémy ARTHUS	Directeur délégué, adjoint au DGA
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative		
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière

Ecoles			
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Responsable administration, finances, achats, informatique et contrôle interne
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco	Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES		
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 22 octobre 2013


Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2013295-0002

signé par
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

le 22 Octobre 2013

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature en matières
spécifiques - Mise à jour du 22 octobre 2013

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

Décide

ARTICLE 1 – DELEGATION RELATIVE AUX ACCORDS D'INDEMNISATION DES ASSURANCES

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances.
En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 2 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE IMMOBILIERE

1. De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les actes suivants :

- conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du Bureau de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager ;
- demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement ;
- déclarations fiscales en matière immobilière ;
- actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption ;
- déclarations d'ouverture et de fin de chantier ;
- actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, dans les mêmes conditions.

2. De donner délégation de signature à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations inférieures à 30 jours ;

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Karine MICHEL, responsable du pôle Gestion Friedland, dans les mêmes conditions.

3. De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Bourse, de Tocqueville, de Champperret et de Guyancourt, pour des occupations inférieures à 30 jours.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Thierry SERANE pour le pôle Bourse, à Olivier ROBERT pour les pôles Champperret et Guyancourt.

ARTICLE 3 - DELEGATIONS DE SIGNATURE RELATIVES AUX ATTESTATIONS VISEES A L'ARTICLE R 3332-4-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les attestations délivrées à l'issue de la formation des exploitants de débits de boissons et prévues à l'article susvisé :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Mme Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD

ARTICLE 4 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE DEPOT LEGAL

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative		
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Edouard HUSSON	Directeur général d'ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de l'ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Jean DESTREBATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures		

ARTICLE 5 - DELEGATION RELATIVE A LA GESTION ET AU DEPOT DES MARQUES

De donner délégation de signature à Evelyne RIGODANZO, Directeur juridique, à effet de signer tout acte y compris les actes de procédure relatifs au dépôt et à la gestion des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.
En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Micheline FERRAN, Responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6 - DELEGATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS DU COMMERCE INTERNATIONAL

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

NOM	FONCTION
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes
Georges FISCHER	Directeur délégué réseaux et partenariat
Jean-Luc FERLANDE	Adjoint au directeur mission appui et conseil
Luc DARDAUD	Responsable du département FCE
Xavier FETTER	Responsable Ingénierie technique et réseaux
Christina VIERA	Responsable délivrance des formalités
Frédéric HENRI	Responsable réclamations ATA
Christèle LEMANACH	Conseiller en Formalités
Daniette JASEMIN	Conseiller en Formalités
Asnia BENYAHIA	Conseiller en Formalités
David MALEDON	Conseiller en Formalités
Audrey ALILI	Conseiller en Formalités
Emilie JOYEUX	Conseiller en Formalités
Nadjia PERRIN	Conseiller en Formalités
Romain DAUGERON	Conseiller en Formalités
Patricia FARESCOUR	Conseiller en Formalités
Raphaël GEORGIN	Conseiller en Formalités
Linda AGON	Conseiller en Formalités
Christine TISCHER	Conseiller en Formalités
Frédéric MOROT	Conseiller en Formalités
Mohamed REGGAD	Conseiller en Formalités
Cyrielle PONCY	Conseiller en Formalités
Isabelle PERROT	Conseiller en Formalités
Suzanne GOMEZ	Conseiller en Formalités
Olivier BARRET	Conseiller en Formalités
Jacques REYNAUD	Conseiller en Formalités
Karim BENTHAMI	Conseiller en Formalités

ARTICLE 7 - DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVES AUX DEMANDES D'IMMATRICULATION DE VEHICULES

De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les demandes d'immatriculation de véhicules et la délivrance des cartes grises pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

ARTICLE 8 - DELEGATION EN MATIERE D'APPRENTISSAGE

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Dominique RABILLER, Responsable du pôle production, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 9 - DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTIONS DE FORMATION CONTINUE

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Isabelle BRILLANT, Responsable du département supports, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 10 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE CERTIFICATION CONFORME

1. De donner délégation de signature à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT-LE METAYER, Directeur des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

ARTICLE 11 - DELEGATIONS DE SIGNATURE DES AVIS REQUIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE DEMANDES DE NATURALISATION

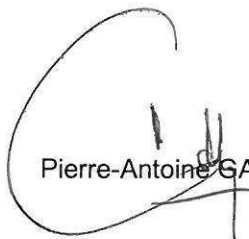
De donner délégation à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Ile-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à Patrick POCHET, Responsable du pôle représentations extérieures et activités réglementées.

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 22 octobre 2013


Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013244-0021

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Joëlle SIBADE, Guillaume BAUDOIN, William MARTHELY, Benoît DERVOGNE, Martine NIQUE, Thierry BRIOLAY, Hugues MORIN, Franck RIGAUD, Stephan MAGLIOCCO, Michel DUSSOCHAUD, Marc BEN SISSOU, Brigitte MOREUX, Olivier GRADWOHL, Julien PINEAU, Carole RIGAGNEAU, Patrick BATRIN, Laurence BERNARD, Pierre COTHENET, Marie-Christine DUCREZ, Ghislain PERENA, Alain PHILIPPE, Cécile ROBIN, Anita RODRIGUEZ, Sylvie QUILFEN, Clarisse SILO, Catherine BRULE, Franck PALACIO

Arrêté N°2013244-0021 - 22/10/2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIP Paris 3^{ème}
10, rue Michel Le Comte
75152 Paris Cedex 03

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Michèle CARUBIA, responsable du service des impôts des particuliers du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 3^{ème} arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégations de signature sont données à :

- Mme Joëlle SIBADE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers du 3^e arrondissement de Paris,
- M. Guillaume BAUDOIN, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers du 3^e arrondissement de Paris,
- M. William MARTHELY, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers du 3^e arrondissement de Paris,

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les

actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DERVOGNE Benoît
NIQUE Martine

BRIOLAY Thierry
MORIN Hugues

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

RIGAUD Franck
MAGLIOCCO Stephan
DUSSOCHAUD Michel

BEN SISSOU Marc
MOREUX Brigitte
GRADWOHL Olivier

PINEAU Julien

RIGAGNEAU Carole

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BATRIN Patrick	B	400€
BERNARD Laurence	B	400€
COTHENET Pierre	B	400€
DUCREZ Marie-Christine	B	400€
PERENA Ghislain	B	400€
PHILIPPE Alain	B	400€
ROBIN Cécile	B	400€
RODRIGUEZ Anita	B	400€
QUILFEN Sylvie	C	400€
SILO Clarisse	C	400€

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom de l'agent	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BRULE Catherine	B	10 000€	0
PALACIO Franck	B	10 000€	0

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants: SIP de Paris 3^e arrondissement et SIP de Paris 4^e arrondissement.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

La comptable, responsable du service
des impôts des particuliers du 3^e arrondissement,

Mme Michèle CARUBIA





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0022

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Chantal NICOLAS, Annie PEYRIOT, Fabrice
GAUTIER, Béatrice TOMASSINI, Nicolas
DAGOLDI, Françoise CATODEAU, Jeanne
LANDRY- ARTAUD, Valérie LAGARDE,
Laurent KULIK, Yann CAMARET, Barbara
DUCHNIK, Hanane LANSADE, Stéphane
LAUR, Sonia OURARI, Josette PICARD,
Frédéric PONCHUT, Jean- Luc SANHES,
Abdel SEBBACHE, Franck PALACIO,
Catherine BRULE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIP Paris 4^{ème}
10, rue Michel Le Comte
75152 Paris Cedex 03

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 4^{ème} arrondissement,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal NICOLAS, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 4^e arrondissement, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

PEYRIOT Annie	TOMASSINI Béatrice
GAUTIER Fabrice	DAGOLDI Nicolas

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CATODEAU Françoise	LAGARDE Valérie
LANDRY-ARTAUD Jeanne	KULIK Laurent

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom de l'agent	Grade	Limite des décisions gracieuses
Yann CAMARET	Contrôleur	400 €
Barbara DUCHNIK	Agent C	400 €
Hanane LANSADE	Contrôleur	400 €
Stéphane LAUR	Agent C	400 €
Sonia OURARI	Contrôleur	400 €
Josette PICARD	Agent C	400 €
Frédéric PONCHUT	Contrôleur	400 €
Jean-Luc SANHES	Contrôleur	400 €
Abdel SEBBACHE	Contrôleur	400 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de

rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
PALACIO Franck	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	0
BRULE Catherine	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	0

Les agents délégataires ci-dessus peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP Paris 3^e et 4^e arrondissements.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le comptable, responsable de service
des impôts des particuliers,



Mme Dominique GREZE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0023

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Catherine GIULIANI, Joëlle RAMIR, Isabelle LE PREVOST, Jean- Marie LUTZ, Bénédicte TAVITIAN, Annie DE LA BROUSSE, Jean-François GIRARD, Denis RAMETTE, Arnaud FAURE, Didier LAURENT, Claudine VERNET, Annie GERARD, Patricia NOVEL, Thierry BORDES, Patrick DETRE, Olivier GAUNET, Stella LEZIN, Christine CANTAU, Sébastien DEVAUX, Eve LACAUSSADE, Claudine LONGUEVILLE, Franck DETRE, Elisabeth DUTON, Henri LAOU, Catherine NICOLAS, Patrick AMOD- MOULANT, Raphaël BESSO

Arrêté N°2013244-0023 - 22/10/2013

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIP Paris 9^{ème} arrondissement
9, rue d'Uzès
75074 Paris Cedex 02

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, monsieur Hervé GABELOTEAU responsable du service des impôts des particuliers du service des impôts des particuliers (SIP) Paris 9è

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine GIULIANI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, et Mme Joëlle RAMIR, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointes au responsable du SIP Paris 9è, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après

LE PREVOST Isabelle

LUTZ Jean-Marie

TAVITIAN Bénédicte

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DE LA BROUSSE Annie
GIRARD Jean-François
RAMETTE Denis

FAURE Arnaud
LAURENT Didier
VERNET Claudine

GERARD Annie
NOVEL Patricia

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BORDES Thierry
DETRE Patrick
GAUNET Olivier
LEZIN Stella

CANTAU Christine
DEVAUX Sébastien
LACAUSSADE Eve
LONGUEVILLE Claudine

DETRE Franck
DUTON Elisabeth
LAOU Henri
NICOLAS Catherine

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
AMOD-MOULANT Patrick	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
BESSIONIES Raphaël	Contrôleur des finances publiques	100 €
FAURE Arnaud	Contrôleur des finances publiques	100 €
FOSSAERT Guillaume	Agent des finances publiques	100 €
HOARAU Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	100 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
INGADASSAMY Michael	Agent des finances publiques	100 €
KOUZAILI Junie	Contrôleur des finances publiques	100 €
MENASCE Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
MONCHAUX Isabelle	Contrôleur des finances publiques	100 €
PAWLUS André	Contrôleur des finances publiques	100 €
PLADYS Julien	Contrôleur des finances publiques	100 €
RAVILLON Elisabeth	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
REHEL Patricia	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
ROSSIGNOL Hélène	Contrôleur des finances publiques	100 €
THEYSE Jean-Claude	Contrôleur des finances publiques	100 €

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service,

aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

LE PREVOST Isabelle

LUTZ Jean-Marie

TAVITIAN Bénédicte

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

RAVILLON Elisabeth

REHEL Patricia

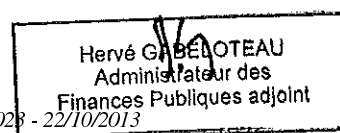
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le comptable, responsable de service
des impôts des particuliers,

Hervé GABELOTEAU





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0023

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Catherine GIULIANI, Joëlle RAMIR, Isabelle LE PREVOST, Jean- Marie LUTZ, Bénédicte TAVITIAN, Annie DE LA BROUSSE, Jean-François GIRARD, Denis RAMETTE, Arnaud FAURE, Didier LAURENT, Claudine VERNET, Annie GERARD, Patricia NOVEL, Thierry BORDES, Patrick DETRE, Olivier GAUNET, Stella LEZIN, Christine CANTAU, Sébastien DEVAUX, Eve LACAUSSADE, Claudine LONGUEVILLE, Franck DETRE, Elisabeth DUTON, Henri LAOU, Catherine NICOLAS, Patrick AMOD- MOULANT, Raphaël BESSO

Arrêté N°2013244-0023 - 22/10/2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIP Paris 9^{ème} arrondissement
9, rue d'Uzès
75074 Paris Cedex 02

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, monsieur Hervé GABELOTEAU responsable du service des impôts des particuliers du service des impôts des particuliers (SIP) Paris 9è

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine GIULIANI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, et Mme Joëlle RAMIR, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointes au responsable du SIP Paris 9è, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après

LE PREVOST Isabelle

LUTZ Jean-Marie

TAVITIAN Bénédicte

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DE LA BROUSSE Annie
GIRARD Jean-François
RAMETTE Denis

FAURE Arnaud
LAURENT Didier
VERNET Claudine

GERARD Annie
NOVEL Patricia

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BORDES Thierry
DETRE Patrick
GAUNET Olivier
LEZIN Stella

CANTAU Christine
DEVAUX Sébastien
LACAUSSADE Eve
LONGUEVILLE Claudine

DETRE Franck
DUTON Elisabeth
LAOU Henri
NICOLAS Catherine

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
AMOD-MOULANT Patrick	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
BESSIONIES Raphaël	Contrôleur des finances publiques	100 €
FAURE Arnaud	Contrôleur des finances publiques	100 €
FOSSAERT Guillaume	Agent des finances publiques	100 €
HOARAU Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	100 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
INGADASSAMY Michael	Agent des finances publiques	100 €
KOUZAILI Junie	Contrôleur des finances publiques	100 €
MENASCE Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
MONCHAUX Isabelle	Contrôleur des finances publiques	100 €
PAWLUS André	Contrôleur des finances publiques	100 €
PLADYS Julien	Contrôleur des finances publiques	100 €
RAVILLON Elisabeth	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
REHEL Patricia	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
ROSSIGNOL Hélène	Contrôleur des finances publiques	100 €
THEYSE Jean-Claude	Contrôleur des finances publiques	100 €

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service,

aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

LE PREVOST Isabelle

LUTZ Jean-Marie

TAVITIAN Bénédicte

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

RAVILLON Elisabeth

REHEL Patricia

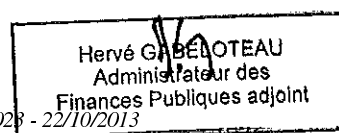
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le comptable, responsable de service
des impôts des particuliers,

Hervé GABELOTEAU





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013244-0025

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Irène SECK, Jean- Michel KREBS, Fabrice UBEDA- GUILLAUME, Harry SUEZ- PANAMA, Francine Oura SITTHISO, Marie BOSQUELLE, Noi HEUNTHEP, Arouny LESCURE, Ratdavone MONGKHOL, Alain TAVELET, Jocelyne DELALAIN, Michel IRZENSKI, Patrice LEVEQUE, Philippe SAINTE- ROSE, Micheline TAVELET, Alain FRANCOIS- HAUGRIN, Bruno LABBE, Martine MELLOOTTEE, Jean- Jacques SCOTTO

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Nord-Est
Centre des Impôts Foncier de Paris-Est
6 Rue Paganini
75972 PARIS cedex 20

Délégation de signature

Madame Sophie BOISSON, responsable du centre des impôts foncier de Paris-Est,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques désignés ci-après :

SECK Irène	UBEDA-GUILLAUME Fabrice	SITTHISO Francine Oura
KREBS Jean-Michel	SUEZ-PANAMA Harry	

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents administratifs et aux agents administratifs principaux des finances publiques désignés ci-après :

BOSQUELLE Marie	DELALAIN Jocelyne	FRANCOIS-HAUGRIN Alain
HEUNTHEP Noï	IRZENSKI Michel	LABBE Bruno
LESCURE Arouny	LEVEQUE Patrice	MELLOTTEE Martine
MONGKHOL Ratdavone	SAINTE-ROSE Philippe	SCOTTO Jean-Jacques
TAVELET Alain	TAVELET Micheline	

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

SECK Irène



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

La responsable du centre des impôts fonciers,

Sophie BOISSON



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013244-0026

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Jean-Yves BOUCHER, Marie- Neige JUTEAU, Patrick MARTINEZ, Jérôme ALLA, Clara BRIU, Julien CAILLENS, Patrice COUDERC, Patrick DEHENNIN, Joël GADRAT, Danièle GILLOT, Paul LESCURE, Jean- Charles LONGUEMARE, Sandra MONTAGNE, Jacqueline PHILIPPE; Nama ROUABAH, Vuddhi UNG, Laurette YALA

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés

Centre des Impôts Foncier de Paris Ouest
6 Rue Paganini
75972 PARIS cedex 20

Délégation de signature

Le responsable du centre des impôts foncier de Paris Ouest,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs principaux des finances publiques désignés ci-après :

BOUCHER Jean-Yves

JUTEAU Marie-Neige

MARTINEZ Patrick

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents administratifs et aux agents administratifs principaux des finances publiques désignés ci-après :

ALLA Jérôme

BRIU Clara

CAILLENS Julien

COUDERC Patrice

DEHENNIN Patrick

GADRAT Joël

GILLOT Danièle

LESCURE Paul

LONGUEMARE Jean-Charles

MONTAGNÉ Sandra

PHILIPPE Jacqueline

ROUABAH Nama

UNG Vuddhi

YALA Laurette

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, au contrôleur principal des finances publiques désigné ci-après :

BOUCHER Jean-Yves



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le responsable du centre des impôts foncier,

Michel FALCOU



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0027

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Kanyi AMOUZOGAH, Valérie BARRE, Maurice MOYAL, Myriam AUGUSTE, Nadia DUNAJEWSKI, François LE BLAYE, Valérie SABLETTES, Frédérique BARBIER, Noëlle ERGELIN, Jean- Clément NGOUAMA, François CHAUVIERE, David LAGARDE, Céline ROUBEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés

Centre des Impôts Foncier de Paris-Centre
38 rue de la République
93105 MONTREUIL cedex

Délégation de signature

Le responsable du centre des impôts foncier de Paris-Centre,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques désignés ci-après :

AMOUZOGAH Kanyi

BARRE Valérie

MOYAL Maurice

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents administratifs et aux agents administratifs principaux des finances publiques désignés ci-après :

AUGUSTE Myriam

BARBIER Frédérique

CHAUVIERE François

DUNAJEWSKI Nadia

ERGELIN Noëlle

LAGARDE David

LE BLAYE François

NGOUAMA Jean-Clément

ROUBEAU Céline

SALETTES Valérie

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, au contrôleur principal des finances publiques désigné ci-après :

MOYAL Maurice

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le responsable du centre des impôts foncier

CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
DE PARIS-CENTRE
LE RESPONSABLE DE CENTRE
38, rue de la République
93105 Montreuil cedex
Téléphone : 01 49 88 46 01

Jean-Pascal VAUCHEY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013244-0028

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Daniel DUENAS, Rosine FLEURIET- ROUZEAU, Jean Luc GONZALEZ, Gilbert KALMA, Line NICOLAS, Sylvie NOGUELLOU, Pascal Louis BARGAIN

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-
FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
Fiscalité Immobilière Elargie Paris Centre
9 rue d'Uzès
75074 Paris Cedex 02

Délégation de signature

Le responsable du pôle de fiscalité immobilière élargie (FIE) de Paris Centre,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

- M. Daniel DUENAS ;
- Mme Rosine FLEURIET-ROUZEAU ;
- M. Jean Luc GONZALEZ ;
- M. Gilbert KALMA ;
- Mme Line NICOLAS.

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- Mme Sylvie NOGUELLOU.

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

- M. Pascal Louis BARGAIN.

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

- M. Daniel DUENAS ;
- Mme Rosine FLEURIET-ROUZEAU ;
- M. Jean Luc GONZALEZ ;
- M. Gilbert KALMA ;
- Mme Line NICOLAS ;
- Mme Sylvie NOGUELLOU ;
- M. Pascal Louis BARGAIN.

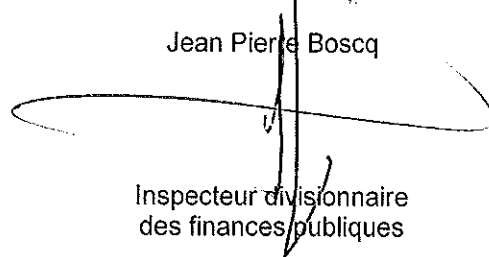
Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le responsable de la fiscalité immobilière élargie

Jean Pierre Boscq



Inspecteur divisionnaire
des finances publiques



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013244-0029

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Pascale DESCHEMAEKER, Cécile
ASTARICK, Adeline LANNEAU, Yannick
AMOUROUX, Jean- Luc CASTELLS,
Patricia DELAROCQUE, Olivier
DESPLANCHES, Mireille MAILLY, Bruno
SEJOURNE, Sylvia SUISSA, Impéria
THEODORE, Myrette VIRGAL



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés
SIE Paris 2^{ème} Vivienne
13 rue de la Banque
75111 Paris Cedex 02

Délégation de signature

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2^{ème} arrondissement Vivienne ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme DESCHEMAEKER Pascale, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2^{ème} Vivienne, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

aux agents désignés ci-après :

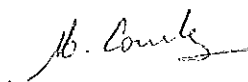
Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ASTARICK Cécile	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LANNEAU Adeline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
AMOUROUX Yannick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CASTELLS Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DESPLANCHES Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MAILLY Mireille	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEJOURNE Bruno	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SUISSA Sylvia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
THEODORE Impéria	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIRGAL Myrette	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013,

La comptable, responsable de service des impôts des entreprises



Martine COMTE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0030

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Jean-Yves MADELMON, Corinne CAURETTE-PHILIPPON, Brigitte SCARBONCHI, Grégory CARPENTIER, Lauriane CASSARD, Philippe CATHALA, Catherine CYRILLE, Daniel DELLIS, Gaëlle LE NOUEN, Nathalie DURAC, Florent DUYTSCHAEVER, Marie- Claire EVAN, Bernadette HALLUIN, Nathalie KUZMA, Stéphane MANGIONE, Ludovic MARCOS, Céline MAZAUD, Michèle ROLFO, Ghislain SOLER, Catherine BALESTIE, Benoît BROSSARD, Viviane FELZINGER, Martine MARTIN, Virginie MASSOLO, Donus TUFAN *Arrêté N°2013244-0030 - 22/10/2013*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIE Paris 10^{ème} Nord
5 Cité Paradis
75475 Paris Cedex 10

Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10^{ème} Nord ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves MADELMON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 10^{ème} Nord, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CAURETTE-PHILIPPON Corinne SCARBONCHI Brigitte

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances p publiques désignés ci-après :

CARPENTIER Grégory	DURAC Nathalie	MANGIONE Stéphane
CASSARD Lauriane	DUYTSCHAEVER Florent	MARCOS Ludovic
CATHALA Philippe	EVAN Marie-Claire	MAZAUD Céline
CYRILLE Catherine	HALLUIN Bernadette	ROLFO Michèle
DELLIS Daniel	KUZMA Nathalie	SOLER Ghislain
LE NOUEN Gaëlle		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BALESTIE Catherine	FELZINGER Viviane	MASSOLO Virginie
BROSSARD Benoît	MARTIN Martine	TUFAN Donus

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs aux recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
KUZMA Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MARCOS Ludovic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
MAZAUD Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
SOLER Ghislain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
CARPENTIER Grégory	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
CASSARD Lauriane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
CATHALA Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
CYRILLE Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
DURAC Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
DUYTSCHAEVER Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
EVAN Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
HALLUIN Bernadette	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
ROLFO Michèle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
BALESTIE Catherine	Agente des finances publiques	2 000 €
BROSSARD Benoît	Agent des finances publiques	2 000 €
FELZINGER Viviane	Agente des finances publiques	2 000 €
MARTIN Martine	Agente des finances publiques	2 000 €
MASSOLO Virginie	Agente des finances publiques	2 000 €
TUFAN Donus	Agent des finances publiques	2 000 €
LE NOUEN Gaëlle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
KUZMA Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARCOS Ludovic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MAZAUD Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOLER Ghislain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CARPENTIER Grégory	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CASSARD Lauriane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CATHALA Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CYRILLE Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DURAC Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUYTSCHAEVER Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EVAN Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HALLUIN Bernadette	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROLFO Michèle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BALESTIE Catherine	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BROSSARD Benoît	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
FELZINGER Viviane	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MARTIN Martine	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MASSOLO Virginie	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
TUFAN Donus	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
LE NOUEN Gaëlle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013,

Le chef de service comptable,

Responsable de service des impôts des entreprises


Eric COUSIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0031

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Inès CAPIAN, Françoise LAURENS, Chantal TIRABASSI, Aurore COLONNIERS, Frédéric SAUGEY, Sébastien LE NY, Marc SEBBANE, Sylvain MAINGAUD, Myriam ANELKA, Catherine DOUCET, Emmanuelle GOSSART, Dalila BOUZEBRA, Laura DESSEIN, Corine GALEOTTI, Grégory PITOIZET, Maryse GEA, Marc BRUYERE, Irène MOULOINGUI, Mélanie DELAMARCHE, Philippe RAHARIJESY, Sonia TELLATI, Sandrine STARCK, Jean-Luc MARTIN, Olivier CAPDEGELLE, Josiane CHAABAN, Nadia LEDUC, Serge LE NORMAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIP Paris 10^{ème} Sud
5 Cité Paradis
75475 PARIS cedex 10

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, Madame Barbara PEYRAUD, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10^{ème} Sud,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 des son annexe II et les articles 212 et 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247,L.257 A et R*247-4 et suivants;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16;

Arrête

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme CAPIAN Inès, inspectrice des finances publiques, adjointe au Responsable du SIP, à l'effet de signer en l'absence du Responsable :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service .

En l'absence de la responsable du service et de son adjointe, cette même délégation est en outre donnée à Mme Françoise LAURENS, contrôleur des finances publiques..

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Chantal TIRABASSI	M. Frédéric SAUGEY	M. Marc SEBBANE
Mme Aurore COLLONIERS	M. Sébastien LE NY	M. Sylvain MAINGAUD

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Myriam ANELKA	Mme Dalila BOUZEBRA	
Mme Catherine DOUCET	Mme Laura DESSIEN	
Mme Emmanuelle GOSSART	Mme Corinne GALEOTTI	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Ines CAPIAN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Grégory PITOIZET	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Mme Maryse GEA	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
Mme Françoise LAURENS	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
M. Marc BRUYERE	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Mme Irène MOULOUGUI	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
Mme Mélanie DELAMARCHE	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
M. Philippe RAHARIJESY	Agent des finances publiques	1 000 €
Mme Sonia TELLATI	Agente des finances publiques	1 000 €

Article 4 (Accueil des SIP Paris 10^{ème})

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Sandrine STARCK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jean-Luc MARTIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Olivier CAPDEGELLE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M; Frédéric SAUGEY	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Chantal TIRABASSY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Josiane CHAABAN	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Nadia LEDUC	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. Serge LE NORMAND	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Pascal MONGIN-RAPPART	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Grégory GORET	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Fanny BEAUSSE	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Laurence VIGNAIS	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. Mathieu CHAVEL	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Dorothée MARCASSIN	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Héloïse GUINARD	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Myriam ANELKA	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Dalila BOUZEBRA	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Laura DESSEIN	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Catherine DOUCET	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Corinne GALEOTTI	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Emmanuelle GOSSART	Agente des finances publiques	2 000 €	-

Les agents délégués ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP Paris 10^{ème} Nord , SIP Paris 10^{ème} Sud.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris le 1^{er} septembre 2013

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers



Barbara PEYRAUD



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0021

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Véronique WETZEL, Stéphane BATAILLON,
Thérèse AVOCAT, Patricia BARANES,
Didier BERNARD, Valérie BISSON, Cyril
CARRE, Sébastien DAUBARD, Albert
GILLES, Martine MENARD, Matthieu
NANTILLET, Maria SANCHEZ, Corinne
TALAGRAND, Lionel BASTIAT, Sylvianne
DRACIUS, Edouard DUBOIS, Clémence
PUCINO, Philippe SABINOTTO

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-
FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIE Paris 4^{ème}
10, Rue Michel Le Comte
75 Paris Cedex 03

Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 4^{ème}

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme WETZEL Véronique, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4^{ème} ;
- M. BATAILLON Stéphane, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4^{ème} ;

A l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme AVOCAT Thérèse	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BARANES Patricia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BERNARD Didier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BISSON Valérie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CARRE Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. DAUBARD Sébastien	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. GILLES Albert	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MENARD Martine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. NANTILLET Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SANCHEZ Maria	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme TALAGRAND Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BASTIAT Lionel	Agent Administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DRACIUS Sylvianne	Agente Administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DUBOIS Edouard	Agent Administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
PUCINO Clémence	Agente Administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SABINOTTO Philippe	Agent Administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2013

Le comptable responsable de service
des impôts des entreprises Paris 4^{ème}


Jean-Yves OBERT